

L'entrée et le séjour des personnes de nationalité étrangère en France

7 FÉVRIER 2024

Contexte

Cette journée aborde les modalités d'entrée sur le territoire, les démarches applicables aux ressortissants de pays tiers pour obtenir un titre de séjour, et les conséquences en cas de refus de titre. Les règles spécifiques qui concernent les ressortissants européens et les demandeurs d'asile ne sont pas abordées au cours de cette formation.

Objectifs

- Comprendre les sources et les logiques à l'œuvre en droit des étrangers
- Connaître la procédure d'entrée en France, les démarches et recours possibles en cas de refus
- Comprendre les logiques d'attribution des titres de séjour en France
- Connaître les motifs de séjour en France, les démarches pour solliciter un titre de séjour et les recours en cas de refus
- Savoir informer une personne faisant l'objet d'un refus de titre assorti d'une mesure d'éloignement

Moyens et méthodes

Quizz, diaporama, schémas explicatifs, tableau sur les titres de séjour

Contenu

Définitions et sources du droit des étrangers

L'entrée sur le territoire français

- La demande de visa
- Les différents types de visas
- Les recours contre les refus de visa

Le séjour en France

- Les principes
- La demande de titre de séjour (lieu, date, modalités de dépôt, focus sur la dématérialisation)
- Les motifs de séjour en France : focus sur les titres de séjour délivrés au titre de la vie privée et familiale et sur la procédure d'admission exceptionnelle au séjour
- Les différentes catégories de titres de séjour : cartes de séjour temporaire, pluriannuelle, de résident et autorisations provisoires de séjour (APS)

Le refus de titre de séjour et l'éloignement du territoire

- L'obligation de quitter le territoire français
- L'interdiction de retour sur le territoire français
- L'assignation à résidence
- Le placement en centre de rétention administrative

Tarifs



Nous consulter pour une mise en lien avec l'ADATE, en fonction de vos besoins ou contacter formation@adate.org



Publics visés

Intervenants sociaux (TS, CIP, etc), chefs de service, directeurs



Durée

1 jour, 7h



Prérequis

Aucun



Formatrice/teur

Juriste spécialisé.e en droit des étrangers



Lieu

FAS AURA 63 rue Smith 69002 Lyon



Évaluation des acquis

Questionnaire d'évaluation
Attestation de réalisation de la formation



Accessibilité

Votre situation nécessite des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées
=> sonia.legroumellec@adate.org